

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

Affichage :

Du jeudi 12 mai au
mercredi 13 juillet
2022

**Nombre de
Conseillers en
exercice :** 29

Procurations de vote et mandataires : Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**42-2022 - Finances – Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) /
Extension des Blanchets (3 raquettes)**

Rapporteur : Vincent POINTIER

- VU** le code Général des collectivités territoriales notamment son article L.2311-3 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,
- VU** la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources et vie économique du 27 avril 2022,
- VU** l'avis favorable sur la présentation du projet de la commission Aménagement du 15 mars 2022,

CONSIDERANT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP),

CONSIDERANT que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices,

CONSIDERANT que les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) permettent de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget.

Compte tenu de la durée de réalisation des travaux de l'extension de salle omnisport des Blanchets « 3 raquettes », il est nécessaire d'appliquer ces dispositions pour cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal décident :
DE CREER l'autorisation de programme –crédits de paiement suivante :

Autorisation de programmes	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
	Initial	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022 N°3 Extension des Blanchets « 3 raquettes »	2 789 825,00	10 845,00	169 080,00	1 850 000,00	720 000,00	40 000,00

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

